

Réflexion sur la merveilleuse révélation du notre maître le «Chatam Sofer»

Pendant les sept jours de Hanoucca, le Saint, béni soit-il, a fait descendre un feu céleste qui ne consume pas et le huitième jour, le miracle s'est produit : le feu céleste a consumé l'huile.

À l'approche du prochain Shabbat – le Shabbat de Hanoucca, il est bon de méditer sur ce que nos Sages, de mémoire bénie, nous ont révélé concernant la raison pour laquelle ils ont institué les huit jours de Hanoucca, comme il est enseigné dans le Talmud (Shabbat, 21b)¹ :

Qu'est-ce que Hanoucca ? Comme l'ont enseigné nos Sages : Le 25 Kislev, les jours de Hanoucca sont au nombre de huit, pendant lesquels il est interdit de faire des éloges funèbres ou de jeûner. Car lorsque les Grecs sont entrés dans le Temple, ils ont souillé toutes les huiles qui s'y trouvaient. Lorsque le royaume de la maison des Hasmonéens fut fortifié et qu'ils les vainquirent, ils cherchèrent [de l'huile] et ne trouvèrent qu'une seule fiole d'huile scellée du sceau du Cohen Gadol, et elle ne contenait de quoi allumer qu'un seul jour. Un miracle se produisit, et ils allumèrent avec elle pendant huit jours. L'année suivante, ils [les Sages] les instituèrent comme jours de fête avec récitation du Hallel et action de grâce.

Or, Rashi commente² : «*Qu'est-ce que Hanoucca ? — Pour quel miracle l'ont-ils instituée ?*» Il semble que son intention puisse être expliquée par le fait que le miracle de Hanoucca se composait de deux parties. D'une part, le miracle de la victoire militaire, où les Hasmonéens ont vaincu les Grecs,

¹ מי חנוכה, דתנו רבנן בכ"ה בכטלייו יומי דחנוכה תמניא אינון דלא למספד ודלא לההתענות בהו, שכשנכנסו יוונים להיכל טמאו כל השמנים שבהיכל, וכשבגרה מלכות בית חשמונאי ונצחים, בדקו ולא מצאו אלא בך אחד של שמן שהיה מונח בחותמו של כהן גדול, ולא היה בו אלא להדליק יומ אחד, נעשה בו נס והדליקו ממנו שמונה ימים, לשנה אחרת קבעו ועשאו

ימים טובים בהלל והודאה

² מי חנוכה, על איזה נס קבועה

comme il a été institué de remercier Hashem dans le passage «*Al Hanissim*» (dans la bénédiction de Modim)³ :

Tu as livré les forts aux mains des faibles, les nombreux aux mains des petits nombres, les impurs aux mains des purs, les impies aux mains des justes, et les arrogants aux mains de ceux qui s'occupent de Ta Torah.

Mais en plus de cela, il y eut le miracle de l'allumage de la Ménorah, comme l'explique le Talmud susmentionné, où ils ne trouvèrent qu'une seule fiole d'huile qui ne pouvait allumer qu'un seul jour, et un miracle se produisit, et ils allumèrent avec elle pendant huit jours. C'est ce que Rashi explique concernant la question du Talmud : «*Qu'est-ce que Hanoucca — Pour quel miracle l'ont-ils instituée ?*» C'est-à-dire, pour lequel de ces deux miracles nos Sages, de mémoire bénie, ont-ils institué la fête de Hanoucca pour les générations futures : le miracle de la victoire militaire ou le miracle des lumières ? À cela répond le Talmud : nos Sages, de mémoire bénie, ont institué Hanoucca en raison du miracle des lumières.

Il est doux de comprendre ainsi pourquoi le Talmud commence sa réponse sur la question de savoir pour quel miracle ils l'ont instituée, en disant : «*Comme l'ont enseigné nos Rabbins : Le 25 Kislev, les jours de Hanoucca sont au nombre de huit.*» Car cela fait partie intégrante de la preuve du Talmud qu'ils ont institué Hanoucca en raison du miracle des lumières, puisque le nombre de jours de Hanoucca a été fixé à huit jours. Et pourquoi cela ? Parce que le miracle des

³ מסורת גיבורים ביד חלשים, ורבים ביד מעטים, וטמאים ביד טהורין, ורשעים ביד צדיקים, וודים ביד עוסקי תורה

lumières a duré huit jours. C'est donc une preuve claire qu'ils ont institué Hanoucca principalement en raison du miracle des lumières.

Cependant, il est clair que le Talmud ne veut pas dire que nos Sages, de mémoire bénie, n'ont institué les jours de Hanoucca qu'en raison du miracle des lumières et non en raison du miracle militaire, car nous voyons qu'ils ont institué de réciter « *Al Hanissim* » dans la bénédiction de *Modim* pour le miracle de la victoire militaire⁴ :

Lorsque le royaume impie de Grèce se leva contre Ton peuple Israël pour leur faire oublier Ta Torah et les faire transgresser les lois de Ta volonté, Toi, dans Ta grande miséricorde, Tu Te levas pour eux au temps de leur détresse, Tu as mené leur combat, Tu as jugé leur cause, Tu as vengé leur vengeance, Tu as livré les forts aux mains des faibles, Tu as livré les forts aux mains des faibles, les nombreux aux mains des petits nombres, les impurs aux mains des purs, les impies aux mains des justes, et les arrogants aux mains de ceux qui s'occupent de Ta Torah.

L'intention du Talmud est plutôt que l'institution principale de Hanoucca était pour le miracle des lumières, tandis que le miracle de la victoire militaire n'était que secondaire par rapport au miracle des lumières. Référons-nous à ce que le « *Bnei Yissachar* » (Kislev-Tevet, 2 :2) a longuement expliqué : la raison pour laquelle les Grecs ont pris la peine de souiller toutes les huiles dans le Temple, c'est parce que l'allumage de la Ménorah est une allusion à la lumière de la Torah, comme il est écrit (Proverbes, 6:23)⁵ : « *Car la Mitzva est une lampe, et la Torah est lumière.* » C'est aussi ce qui est enseigné par ailleurs (Baba Batra, 25b)⁶ : « *Celui qui veut devenir sage doit se diriger vers le Sud* », c'est-à-dire qu'il doit prier vers l'Est et s'orienter légèrement vers le Sud. Et ils en ont donné le signe⁷ : « *La Ménorah est au Sud* », car la Ménorah, avec laquelle on allumait la lumière de la Torah, se tenait au Sud. Par conséquent, les Grecs, dont le but était de faire oublier la Torah à Israël, ont souillé toutes les huiles afin d'empêcher les Cohanim d'allumer la Ménorah en état de pureté, et ainsi de continuer à diffuser la lumière de la Torah à Israël.

4 כשבועה מלכות יון הרשעה על עמק יישראל להשכיהם מורה ולבירם מוחקי רצונך, אתה ברחמייך הרבים עמדת להם בעת צרתם, רבת את ריבם, דנת את דיןם, נקמת את נקמתם, מסרת גיבורים ביד חלשים, ורכבים ביד מעתים, וטמאים ביד טהורים, ורשעים ביד צדיקים, וזדים ביד עוסקי תורתך

5 כי נר מצוה ותורה אור

6 הרצחה שיכחים ידרים

7 מנורה בדורות

La question du «Beth Yossef» sur l'institution des huit jours de Hanoucca – or, en réalité, le miracle n'a duré que sept jours !

La formidable question soulevée par le « *Beth Yossef* » (OC, 670) est bien connue et célèbre dans le monde de la Torah, sur le fait que nos Sages, de mémoire bénie, ont institué huit jours de Hanoucca en raison du miracle de l'allumage de la Ménorah. En effet, puisqu'il est explicitement dit dans le Talmud qu'ils ne trouvèrent « *qu'une seule fiole d'huile scellée du sceau du Cohen Gadol, et elle ne contenait de quoi allumer qu'un seul jour, un miracle se produisit, et ils allumèrent avec elle pendant huit jours* », il s'ensuit que le miracle n'a duré que sept jours, puisqu'il y avait de quoi allumer pour un jour. Alors, pourquoi ont-ils institué huit jours de Hanoucca ? Le « *Beth Yossef* » répond à cette question avec trois explications. Par amour de la Torah, nous citerons ses paroles⁸ :

Et l'on pourrait se demander pourquoi ils ont institué huit jours, puisque l'huile dans la fiole suffisait pour allumer une nuit, et que le miracle ne s'est produit que pendant sept nuits. On peut dire qu'ils ont divisé l'huile de la fiole en huit parts, et que chaque nuit, ils mettaient une seule part dans la Ménorah et elle brûlait jusqu'au matin. Ainsi, le miracle s'est produit toutes les nuits. On peut dire aussi qu'après avoir mis l'huile nécessaire dans les lampes de la Ménorah, la fiole resta pleine comme au début, et le miracle fut donc visible même la première nuit. Ou bien, la première nuit, ils mirent toute l'huile dans les lampes et elles brûlèrent toute la nuit, et au matin, ils trouvèrent les lampes remplies d'huile, et ainsi de suite chaque nuit.

Cependant, le « *Pri Chadash* » (ibid.) exprime son étonnement face aux trois explications du « *Beth Yossef* ». Sur la première explication – qu'ils ont divisé l'huile en huit parts et n'en ont mis qu'une seule part chaque nuit, laquelle a brûlé toute la nuit – il objecte ce qui est enseigné dans le Talmud (Menachot, 89a), qui interprète le commandement d'allumer la Ménorah⁹ : « *Du soir au matin, donne-lui sa mesure pour qu'elle continue de*

8 ואיכא למידך למה קבעו שמונה ימים, דכיון דשם שבעך היה בו כדי להדרlik לילה אחת ונמצא של נועשה הנס אלא בשבעה לילות. ויש לומר שהליקו שמן שבעך לשמונה חלקיים, ובכל לילה היו גותנים במנורה חלק אחד והוא דולק עד הבוקר, ונמצא שבעך הלילות געשה הנס. ועוד יש לומר שלאחר שנתנו שמן בנותה המנורה כשייעור, ונשאר הפק מלא כתוביה, וניכר הנס אף בליל הראשונה. אי נמי שבليل ראשון נתנו כל המשמן בנותה דולקו כל הלילה, ובבוקר מצאו הנרות מלאים שמן, וכן בכל ליל ולילה מערב עד בוקר

brûler du soir au matin.» Il fallait donc remplir toutes les lampes avec la quantité suffisante pour qu'elles brûlent toute la nuit.

De plus, le «*Pri Chadash*» objecte contre la deuxième explication du «*Beth Yossef*», à savoir que la fiole resta pleine après avoir mis l'huile pour la première nuit et contre la troisième explication, à savoir qu'au matin, ils trouvèrent les lampes remplies d'huile, en disant que, selon ces deux explications, il n'y aurait pas eu de miracle la huitième nuit, car après cette nuit, la fiole ne resta plus pleine d'huile, et les lampes ne restèrent pas non plus pleines d'huile, mais se vidèrent, puisqu'ils n'ont allumé avec elle que pendant huit jours.

C'est pourquoi le «*Pri Chadash*» propose une explication selon laquelle le premier jour de Hanoucca fut institué en raison du miracle de la victoire militaire, lorsqu'ils se reposèrent de leurs ennemis. Il ajoute¹⁰ :

Et sans le miracle de l'huile, ils n'auraient institué pour les générations futures qu'un seul jour de fête avec Hallel et action de grâce ; c'est seulement à cause du miracle de la fiole d'huile qu'ils ont institué huit jours pour les générations.

Il s'ensuit, selon ses paroles, que la bénédiction sur les lumières la première nuit concerne la victoire de la guerre, tandis que la bénédiction sur les lumières les sept autres jours concerne le miracle de l'huile.

La sublime réponse du «*Chatam Sofer*» à la question du «*Beth Yossef*»

Je voudrais présenter à notre royal lectorat une réponse merveilleuse à la question du «*Beth Yossef*», tirée de l'enseignement pur de notre maître le «*Chatam Sofer*» dans ses «*Chidoushei Chatam Sofer*» [Édition Machon Chatam Sofer] (Shabbat, 23b, s.v. «*ומיהו*»). Il y rejette l'explication du «*Pri Chadash*» - selon qui le premier jour de Hanoucca correspond à la victoire militaire - avec l'argument suivant¹¹ :

Selon mon humble avis, on doit rejeter cette explication, car si tel était le cas, il faudrait réciter Shéhéchyanou sur l'allumage du deuxième jour, car il contient une thématique différente du premier jour.

10 ואילו נס של שמן היו קובען לדורות יום אחד יום טוב בהלול ובחדאה, אלא שבסבבנן פר של שמן קבוע ח' ימים לדורות

11 ולפי עניות דעתך יש לדוחות תירוץ זה,adam כן הוא ליה לברך שהחינו על הדלקה יום ב', כיון שיש בו עניין אחר מיום ראשון

Par conséquent, le «*Chatam Sofer*» innove avec une nouvelle interprétation du miracle des lumières pendant les huit jours de Hanoucca. Voici ses paroles¹² :

Cependant, j'ai développé ailleurs (cette idée), basée sur ce que disent les Tossefot à la fin de Chaguiga (27a, s.v. «*שאין*»), que le feu sur l'Autel était un feu céleste qui ne consume pas. Il semble que le Saint, bénî soit-Il, ait fait descendre sur la Ménorah une partie de ce feu, et l'huile n'a pas été consumée. Cependant, le huitième jour, Il fit un miracle : ce feu, dont la nature n'est pas de consumer, consuma l'huile qui se trouvait dans la Ménorah. Car si l'huile était restée, Son désir n'aurait pas été dans leur huile [l'huile qu'ils allaient produire]. Ainsi, un miracle s'est également produit le huitième jour. Et j'ai expliqué cela en détail ailleurs.

Qu'il est bon et agréable, en l'honneur des huit jours de Hanoucca, d'approfondir et de s'émerveiller des saintes paroles du «*Chatam Sofer*», basées sur ce qui est enseigné dans le Talmud (Fin du Traité Chaguiga, 27a)¹³ :

Reish Lakish a dit : Le feu du Guéhinam n'a pas de pouvoir sur les pécheurs d'Israël. C'est un argument a fortiori de l'Autel d'Or [sur lequel on offrait l'encens]. Si l'Autel d'Or, qui n'était que de l'épaisseur d'un dinar d'or, n'a pas été consumé par le feu pendant de nombreuses années, alors les pécheurs d'Israël, qui sont pleins de Mitzvot comme une grenade, comme il est écrit (Cantique des Cantiques, 4:3) : « Comme une tranche de grenade est ta tempe (רקחך), ne lis pas 'ta tempe' mais 'tes vides (רקנייך) en toi ' [même les Juifs vides de savoir sont pleins de Mitzvot] - a fortiori [le feu n'aura pas de pouvoir sur eux].

Et les Tossafot ont écrit à ce sujet¹⁴ :

« Qui n'est que de l'épaisseur d'un dinar ». Dans le Tanchouma, il y a [une explication] où Moshé s'étonna de cela : il est impossible que le bois ne soit pas brûlé ! Et le Saint, bénî soit-Il, lui dit : 'Telle est Ma manière avec le

12 ומיהו במקומו אחר הארוכתי, על פי מה שכתבו Tossofot סוף חגיגא (פרק ז, ד"ה שאין), דاش על המזבח היה אש של מעלה שאינו מוכלה. ונראה דהויריד הקב"ה על המזבחה ממש ה'יא ולא כלה השמן, ואמנם ביום השמיני עשה נס שהASH ה'יא שאין דרכו לכלות, כיילא את השמן שהיה במזבחה, דיאיל' היה נשר השמן לא היה רצונו בשמנ שלחם, ונמצא נס גם ביום השמיני, ושם ביארתי באריכות

13 אמר ריש לקיים אין אוור של גיהנום שלולות בפושעי ישראל, כל וחומר מזבח הזהב [שהקטיריו עלייו קטרות], מה מזבח הזהב שאין עליו אלא כעובי דינר זהב, כמה שנים אין האור שלולות בו, פושעי ישראל שמלאין מצות כרmono, דכתיב (שיר השירים ד-ג) כפלח הרמו רקתר, אל תקורי רקתר אל רקני שבר, על אחת כמה וכמה

14 שאין בו אלא עובי דינר. בתנחות מאיש שהימה משה תמייה על זה, اي אפשר שלא ליא שרכ העז, ואמר לו המזבח כדרבי באש של מעלה, אש אוכלה אש ואינו מוכלה, כדכתיב (שモות ג-ב) והסנה איןנו אוכל

feu céleste : le feu consume le feu et ne consume pas [le matériau de base], comme il est écrit (Exode, 3:2) : « et le buisson n'était pas consumé ».

Il faut noter que le Talmud (ibid.) applique cela à l'Autel d'or sur lequel on offrait l'encens, tandis que le Midrash Tanchouma (Téroumah, 11), cité par les Tossefot, applique cet enseignement au verset relatif à l'Autel de cuivre sur lequel on offrait tous les sacrifices (Exode, 27:2)¹⁵ :

« Et tu le recouvriras de cuivre ». Rabbi Yéhouda Bar Shalom a dit : Moshé a dit devant le Saint, bénit soit-Il : 'Maître du Monde, Tu m'as dit de faire un autel de bois de Shittim et de le recouvrir de cuivre, et Tu m'as dit (Lévitique, 6:6) : « Un feu permanent brûlera sur l'Autel ». Le feu ne consumera-t-il pas ce revêtement et ne brûlera-t-il pas le bois ? Le Saint, bénit soit-Il, lui répondit : 'Moshé, ces lois sont-elles les vôtres, ou sont-elles les Miennes ? Regarde les anges, qui sont un feu ardent, et combien de trésors de neige et de grêle J'ai, comme il est dit (Job, 38:22) : « Es-tu entré dans les trésors de la neige, et les trésors de la grêle as-tu vus ? « Et il est également dit (Psaumes, 104:3) : « Il recouvre Ses chambres d'eaux», et les eaux n'éteignent pas le feu, et le feu ne brûle pas les eaux.

A partir de ce que nous avons exposé, nous pouvons comprendre la sublime réponse du « Chatam Sofer » à la question du « Beth Yossef » concernant le miracle des lumières qui a duré huit jours, même s'ils ont trouvé une fiole d'huile pure qui pouvait allumer un jour. En effet, le miracle dans l'allumage des lampes de la Ménorah fut que le Saint, bénit soit-Il, fit descendre du Ciel un feu céleste qui ne consume pas. Par conséquent, le feu ne consuma pas l'huile, et elle resta entière pendant les sept jours de Hanoucca. Cependant, selon cela, il faut expliquer quel fut le miracle le huitième jour, car nous voyons que le huitième jour, l'huile fut consumée, puisqu'après huit jours, ils allumèrent avec de l'huile pure fraîchement produite.

C'est pourquoi le « Chatam Sofer » innove en disant que le miracle le huitième jour fut précisément que ce même feu céleste, qui éclaira les lumières pendant les sept jours de Hanoucca sans consumer l'huile, changea sa nature le huitième jour et consuma l'huile pour la terminer, afin qu'Israël puisse

15 וצפתית אותו נחושת. אמר רבי יהודה בר שלום, אמר משה לפני הקב"ה רבון העולמים אמרה לי לעשות מזבח עצי שיטים ולצפותו נחושת, ואמרות לי (ויקרא 1-1) אש תמיד תוקד על המזבח, אין האש מעברת אותו ציפוי ושורפת את העץ. אמר לו הקב"ה למשה, משה המדות הללו הן אצלכם, שמא אצל, הסתכל במלאים שהן אש לוהט, וככמה אוצרות שלג וברד יש לך, שנאמר איוב לה-ככ) הבאת אל אוצרות שלג ואוצרות בד תראה, וכן הוא אומר (תהלים קד-ג) המקהלה בימים עליותינו, ואין המים מכבים את האש, ולא האש שורפת המים

ensuite accomplir le commandement d'allumer les lampes de la Ménorah avec le feu terrestre (l'huile fraîchement préparée). Il s'ensuit que, pendant les sept jours de Hanoucca, le miracle fut que le feu céleste ne consuma pas l'huile, tandis que le huitième jour, le miracle fut que ce même feu céleste consuma l'huile.

Résolution de la difficulté concernant le « Chatam Sofer » : Comment ont-ils pu accomplir la Mitzva d'allumer les lampes avec un « feu céleste » ?

Il semble y avoir lieu de questionner le Chidoush du « Chatam Sofer » : puisque le Saint, Bénit soit-Il, a ordonné aux Cohanim d'allumer les lampes de la Ménorah, ils devaient normalement allumer avec un « feu d'en bas » (terrestre) qui éclaire de manière naturelle. D'où le « Chatam Sofer » tire-t-il que les Hasmonéens ont accompli la Mitzva d'allumer la Ménorah pendant huit jours grâce à un « feu d'en haut » (céleste) qui ne consume pas l'huile et qui dépasse les lois de la Nature ?

Il semble que l'on puisse clarifier la position de notre maître le « Chatam Sofer » à partir de ce que nous avons appris dans le Talmud (Yoma, 45b) : la Ménorah doit être allumée à partir du feu qui se trouvait sur l'Autel extérieur. Cela est déduit d'une analogie textuelle (*Guezerah Shavah*) entre le mot « תמיד » (*Tamid, toujours*) écrit pour l'Autel — « **Un feu perpétuel** (**תמיד**) *brûlera sur l'Autel, il ne s'éteindra pas* » (Lévitique, 6:6)¹⁶ — et le mot « **תמיד** » écrit pour la Ménorah — « **Pour faire monter une flamme perpétuelle** (**תמיד**) » (Exode, 27:20)¹⁷.

Le Talmud (Yoma, 21a) commente le verset (Lévitique 1:7)¹⁸ :

« Les fils d'Aaron le Cohen mettront du feu sur l'Autel » - bien que le feu descende du ciel, c'est une Mitzva pour l'homme d'apporter un feu ordinaire.

Il est expliqué dans le Talmud (ad loc.) que le feu de l'Autel extérieur, sur lequel se trouvaient les bois disposés à cet effet, était composé de deux types de feu : l'un était un feu ordinaire (emanant de l'homme) et le second était un feu qui descendit du Ciel. C'est au sujet de ce feu céleste que le Talmud déclare (ibid.)¹⁹ :

16 אש תמיד תוקד על המזבח לא תכבה
להעלות נר תמיד

17 ונתנו בני אהרן הכהן אש על המזבח, אף על פי ששאש יורדת מן השמיים, מצוה להביא מן הדדיות

18 מעולם לא כבו גשומים אש של עצי המערבה, ועשן המערכת אפילו כל הרוחות שבעולם
באות ומנסבות בו אין מזירות אותו ממקומו

Jamais la pluie n'a éteint le feu des bois de l'Autel, et même tous les vents du monde ne faisaient pas bouger la colonne de fumée de sa place.

Nous apprenons de là que l'accomplissement de la Mitzva : «**Un feu perpétuel brûlera sur l'Autel, il ne s'éteindra pas**» est une combinaison merveilleuse entre le feu ordinaire apporté par l'homme et le feu descendant du Ciel. Puisque c'est l'allumage du feu par l'homme qui a permis la connexion avec le feu céleste, l'acte entier d'allumage du feu est considéré comme si les Cohanim avaient eux-mêmes allumé le feu sur l'Autel.

Ainsi donc, nous sommes à même de comprendre que, puisqu'il est prescrit d'allumer les lampes de la Ménorah à partir du feu de l'Autel extérieur — lequel était une combinaison merveilleuse de feu humain et de feu du Ciel — il s'ensuit que dans la Ménorah aussi se trouvait cette combinaison merveilleuse entre l'allumage du feu par le Cohen et la descente du feu du Ciel. Cependant, le feu d'en haut qui se trouvait dans la Ménorah était restreint, afin de ne pas empêcher le feu d'en bas de consumer l'huile qui était dans les lampes. C'est le sens de la déclaration du Talmud (Shabbat, 22b) à savoir que la «**lampe occidentale**» (*Ner Ma'aravi*) ne s'éteignait jamais. Le «*Sfat Emet*» explique (Miketz et Hanouka, 5654) que «**Occidental**» (*Ma'aravi*) vient du terme « *Méorav* » (mélange) - mélange du feu humain avec le feu du Ciel, sans restriction.

Dès lors, les paroles du «*Chatam Sofer*» sont éclaircies : lors du miracle de Hanouka, alors qu'ils ne pouvaient pas allumer avec de l'huile pure pendant huit jours, il est certes vrai qu'un feu d'en haut est descendu du Ciel pour allumer l'huile durant les huit jours de Hanouka ; toutefois, puisque les Cohanim ont allumé la Ménorah initialement avec un feu d'en bas, et ont provoqué par cela la descente du feu d'en haut du Ciel qui ne consume pas l'huile, cela est considéré comme s'ils avaient accompli l'intégralité de la Mitzva d'allumage de la Ménorah pendant les huit jours de Hanouka.

Le feu d'en haut qui descendit du Ciel lors du miracle de Hanouka pour brûler les forces de l'impureté qui s'apprêtaient à faire oublier la Torah à Israël

Modestement, j'aimerai agrémenter les paroles de Rabbénou Moshé, le «*Chatam Sofer*», afin d'expliquer la raison pour laquelle le Saint, Béni soit-Il, fit descendre une lumière d'en haut pour éclairer les lampes de la Ménorah. Référons-nous à une précieuse introduction tirée de l'enseignement pur de notre maître le Alshich Hakadosh (Sidra Vayikra, 1:2), qui s'est échiné à expliquer ce que nous avons appris dans

un passage du Talmud précité : «*bien que le feu descende du ciel, c'est une Mitzva pour l'homme d'apporter un feu ordinaire*». Il faut comprendre pourquoi, puisque les Cohanim apportent d'en bas un feu sur l'Autel, le Saint Béni soit-Il fit-il descendre également un feu du Ciel ?

Il faut également expliquer pourquoi le Saint, Béni soit-Il, a ordonné au fauteur d'apposer ses mains sur la tête du sacrifice et de se confesser sur lui, comme il est écrit (Lévitique, 1:4)²⁰ : «*Il posera sa main sur la tête de l'holocauste, et celui-ci sera agréé pour lui, pour faire expiation sur lui*». Le Rambam a écrit (Hilchot Maassei HaKorbanot, 3 :13-15)²¹ :

Celui qui appose les mains doit le faire de toute sa force, des deux mains, sur la tête de l'animal, car il est dit : «sur la tête de l'holocauste» ... et il place ses deux mains entre les deux cornes et se confesse... Comment se confesse-t-il ? Il dit : J'ai fauté, j'ai commis l'iniquité, j'ai transgressé, et j'ai fait telle et telle chose, et je suis revenu en repentance devant Toi, et ceci est mon expiation.

Il faut comprendre le sens de cette apposition sur la tête du sacrifice avec les deux mains et de toute sa force.

Le Alshich Hakadosh explique cela d'après ce qui est révélé et connu : lorsqu'un homme faute, il crée un ange mauvais qui est un destructeur pour nuire, comme nous l'avons appris dans la Mishna (Avot, 4 :11)²² :

Rabbi Eliezer ben Yaakov dit : Celui qui accomplit une Mitzva s'acquiert un défenseur, et celui qui commet une transgression s'acquiert un accusateur.

Le «*Ohr Hachayim*» Hakadosh explique (Exode, 30:12)²³ : «*S'acquiert un accusateur*» - «*c'est-à-dire un ange destructeur*». Or, cet ange destructeur créé par les transgressions se trouve à l'intérieur de l'homme et le séduit pour le faire fauter, selon le principe (Avot, 4 :2)²⁴ : «*Une transgression en entraîne une autre*».

C'est précisément pour cette raison que le Saint, Béni soit-Il, a ordonné au fauteur d'apporter un sacrifice, et d'apposer de toute sa force ses deux mains sur la tête du sacrifice en se confessant sur lui. Car, par cela, le destructeur nuisible sort de l'homme et

20 וְסָמַךְ יְדֹוּ עַל רָאשׁ הָעוֹלָה וְנִרְצַחּ לֹו לְכַפֵּר עַל יְהִי

21 וְצִירַךְ הַסּוֹמֵךְ לְסָמֵךְ בְּכָל כּוֹחַ בְּשֵׁתִי יְדֹוּ עַל רָאשׁ הַבָּהָמָה, שָׁנָאָמָר עַל רָאשׁ הָעוֹלָה... וּמְנִיחַ שְׁתִי יְדֹוּ בֵּין שְׁתִי קָרְנוֹבָו וּמְתוֹדָה... כִּי צִדְקַת חַטָּאתִי עֲוֹנִיתִי פְּשָׁעָתִי וּשְׁעִירִיתִי כָּךְ, וְחוֹזְרַתִּי בְּתַחְשָׁבָה לְפָנֶיךָ וְזוּ כְּפָרְתִּי

22 רַבִּי אַלְיָזֶר בֶּן יַעֲקֹב אָוֹמֵר, הַעֲשָׂה מְצֻוָּה אֶחָת קָוָנה לֹו פְּרָקְלִיט אֶחָד, וְהַעֲוֹר עֲבִירָה אֶחָת קָוָנה לֹו קְטוּנָגָר אֶחָד

23 קָוָנה לֹו קְטוּנָגָר, פִּירּוֹשׁ, מְלָאָךְ מְשִׁיחָה

24 עֲבִירָה גּוֹרְתָּה עֲבִירָה

entre à l'intérieur du sacrifice qu'il offre sur l'Autel. Et selon ses saintes paroles²⁵ : *Car lorsque le fauteur apposera ses mains sur la tête de son sacrifice, et reviendra vers Hashem de son cœur et confessera son iniquité, alors par l'apposition de ses mains avec repentir et confession sur la tête de son sacrifice, il retirera et dépouillera de lui la souillure de l'impureté de sa faute qu'il a commise, et la force impure qu'il a créée se retirera de lui et se revêtira dans cet animal*

Le feu d'en haut descend pour brûler le destructeur créé par la transgression

C'est à partir de là que le Alshich Hakadosh explique la raison pour laquelle le Saint, Béni soit-Il, fait descendre un feu d'en haut sur l'Autel : car la force d'impureté de l'ange destructeur créé par la transgression est si grande qu'il est impossible de la brûler avec un feu émanant d'un être de chair et de sang, mais seulement avec un feu d'en haut. Et selon ses saintes paroles²⁶ :

C'est pourquoi je pense que ce sera là l'une des raisons appropriées pour lesquelles Il — béni soit-Il — fit déverser d'en haut un feu du Ciel : car puisque la chose à consumer est la force d'impureté du destructeur, laquelle est spirituelle, elle nécessite une force plus grande que le feu d'en bas ; car le feu d'en haut est saint et puissant pour soumettre l'impureté, et c'est lui qui la purifie et la fond d'une fusion totale et absolue.

Il convient d'agrémenter pour compléter les paroles du Alshich Hakadosh et expliquer pourquoi le Saint, Béni soit-Il, a ordonné d'apporter aussi un feu humain afin de brûler avec la chair du sacrifice, sa graisse et son sang. Ceci s'appuie sur ce qu'a expliqué le Ramban (Lévitique, 1:10) concernant la raison pour laquelle le Saint, Béni soit-Il, a ordonné au fauteur d'offrir un sacrifice : afin qu'il médite sur le fait que tout ce que l'on fait au sacrifice, il aurait été adéquat de le lui faire à lui-même, si ce n'est que le Saint, Béni soit-Il, a eu pitié de lui pour qu'il apporte un sacrifice en substitution de ce qu'il aurait fallu le sacrifier - à lui. Voici ses mots²⁷ :

25 כי כאשר יסмоּך החוטא את ידיו על ראש קרבנו וישוב אל 'ה מלבו ויתנוּה עונו, אז בסמייכתו את ידיו בתשובה והודי על ראש קרבנו, סייר ויפשוט מיאתו חלה תומאת חטאתו אשר החטא, והכח הטמא אשר ברא יסיד ממנה ויתלבש בבעל חיה ההוא

26 ועל כן אחשוב היה זה אחד מהטעמים הנאותים אל השפיעו יתרברך מלמעלה אש מן השמיים, כי להיות דבר הנאכל כח טומאת משחית ורוחני, צריך כח גדול מהasher של מטה, כי אש של מלמעלה קדוש וחוזק להזכיר הטומאה, והוא המפרק ומתפרק אוטה התחה גדולה ומורה כדי שייחשוב אדם בעשותו כל אלה, כי חטא לאלקיו בגנוו ובנפשו וראוי לו שיפך דמו ונשרף גופו, ולולא חסד הבורא שלקח ממננו תמורה, וככפר הקרבן שיהיא דמו תחת דמו, נפש תחת נפש, וראשי אברוי הקרבן תנגד ראש איבריו

Afin que l'homme pense, en faisant tout cela, qu'il a fauté contre son Dieu avec son corps et son âme, et qu'il lui serait adéquat que son sang soit versé et son corps brûlé, n'eût été la bonté du Créateur qui a pris de lui une substitution et que le sacrifice apporte l'expiation, afin que son sang [celui de l'animal] soit à la place de son sang [celui de l'homme], sa vie à la place de sa vie, et les parties principales des membres du sacrifice en correspondance avec les parties principales de ses propres membres.

Ainsi, nous avons compris la combinaison merveilleuse du feu d'en bas avec le feu d'en haut : le fait que le Saint, Béni soit-Il, ait ordonné d'apporter un feu humain sert à brûler la chair du sacrifice en substitution du corps du fauteur qui aurait dû être brûlé ; tandis que la descente du feu du Ciel sert à brûler l'ange destructeur né de la transgression, qu'il est impossible de brûler par un feu matériel, mais seulement par un feu spirituel d'en haut.

Dès lors, nous sommes à même de comprendre les paroles du « *Chatam Sofer* » : lors du miracle de Hanouka, le Saint, Béni soit-Il, illumina depuis le Ciel un feu d'en haut qui ne consume pas l'huile. En effet, il est connu que chacune des soixante-dix nations du monde possède soixante-dix anges ministériels célestes, sous la main desquels se trouvent des forces d'impureté luttant contre Israël. De là, nous comprenons que lorsque le royaume impie de Grèce se dressa contre Israël pour leur faire oublier la Torah de Hashem, ils se renforcèrent de toute la puissance de leur impureté et de leur Klipoth pour combattre Israël.

C'est pourquoi le Saint, Béni soit-Il, dans Sa grande miséricorde et Sa grande bonté, fit descendre une illumination d'en haut qui, certes, ne consume pas l'huile matérielle, mais qui a le pouvoir de consumer les forces d'impureté des Grecs. Par cela, nous détruisons chaque année les forces extérieures de la Klipah de la Grèce, qui se dressent à chaque génération contre le peuple d'Israël pour leur faire oublier la Torah de Hashem. Et par la Mitzva de l'allumage des lumières de Hanouka, en souvenir du miracle des lumières de la Ménorah du Temple — laquelle est apte à faire briller la lumière de la Torah selon le principe « **La Mitzva est une lampe et la Torah est lumière** » — puissions-nous mériter que brille dans les maisons de tout Israël la lumière de la Torah, pour nous et nos enfants, jusqu'à la venue du Juste Rédempteur, promptement et de nos jours, Amen.

Pour recevoir les mamarim par e-mail: mamarim@shvileipinchas.com